

Le Gentil, Gilles, seigneur de Soursac en Mesquer (représenté à la montre des 15 et 16 mai 1534 par Nicolas Moysant)

Les Le Gentil sont une famille anciennement implantée dans le pays guérandais. Ils sont, depuis le mariage de l'un d'entre eux, Gilles, avec Jeanne de Carné, en possession de la seigneurie de Soursac en Mesquer

Jean Le Gentil, en 1386, figure parmi ceux qui participent au voyage qui conduit en Bretagne Jeanne de Navarre, la nouvelle épouse de Jean IV, et est gratifié, à ce titre, d'un versement de 10 francs (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 206/4 ; JONES, Michael, « Le voyage de Pierre de Lesnerac en Navarre, 1386 », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXI, 1984). Il se retrouve en mai 1405 parmi les confrères de la confrérie de Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 58 v°). En 1407, il rend aveu pour les biens qu'il tient de la vicomté de Donges (Arch. dép. Morbihan, E 55, p. 79à).

Jean (sans doute le fils du précédent) épouse Sibille, fille de Pierre Nicolas, seigneur du Bois-Jolland (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1484, acte du 10 juillet 1438). Il disparaît avant le 6 septembre 1425, puisqu'à cette date, Sibille, veuve de Jean Le Gentil, déclare tenir à foi, hommage et rachat du seigneur de Saint-Nazaire, l'« herbergement, du Bois-Jolland, bois et garenne, quelques terres et rentes (20 livre 6 deniers 2 gelines) relevant à foi, hommage et rachat de la vicomté de Saint-Nazaire (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 97 v°-98). Elle déclare encore, le 12 novembre 1426, des vignes tenues de la seigneurie d'Escoublac (*ibid.*, E 1227/4) et le 16 octobre 1450, à nouveau l'« herbregement » du Bois-Jolland, quelques terres et quelques rentes (34 sous, 1 denier, 1 truellée d'avoine, 1 geline) (*ibid.*, 1 E 684, f° 28 v°). Dans le rentier ducal de 1452 du domaine de Guérande – qui prend en compte des informations antérieures mais dont les dates ne sont pas précisées – figure la veuve de Jean Le Gentil ainsi que Guillo Le Gentil pour une taille dont le montant s'élève à 10 livres 10 sous 5 deniers obole (*ibid.*, B 1489 A], f° 15 v°-16).

Les Nicolas sont également une famille anciennement implantée dans le pays Guérandais mais en la paroisse de Saint-Nazaire. En 1407, Pierre Nicolas, seigneur du Bois-Jolland, rend aveu de ce qu'il a de la vicomté de Donges (Arch. dép. Morbihan, E 55, p. 79). Il épouse Marguerite de Kercabuz, qui, devenue veuve, épouse Jean de Cleuz. De son premier mariage est née une fille Sibille, apparemment son héritière. De son union avec Jean Le Gentil

est issu Gilles (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1484, du 10 juillet 1438). La seigneurie du Bois-Jolland passant ensuite aux Du Chastel.

Gilles Le Gentil, quant à lui, épouse Jeanne de Carné fille de Païen de Carné et de Raouline Mello. Dans le contrat de « prelocution » de mariage conclu le 29 décembre 1422, dans lequel Jean du Dreseuc, seigneur de Kercredin, est cité comme parent et « adfin » de Payen de Carné, il est fait état d'une dot de 50 livres de rentes à asseoir sur « l'herbregement » de Soursac avec « appartenances et dependances » à Mesquer et il est précisé que si cette dotation se révélait insuffisante, le complément se ferait dans la paroisse de Guérande, mais hors des fiefs de l'évêque de Nantes et de certaines salines ; en cas de non-accomplissement de cet engagement une amende de 1 000 écus est prévue (500 écus pour Gilles et son épouse, et 500 pour le duc) (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 Ec, de Carné, 5). Dans le compte d'Auffroy Guinot, trésorier et receveur général en 1430, Jeanne est mentionnée comme « demoiselle estant avec la Dame de Chasteaubruent » (MORICE, *op. cit.*, t. II, 1col. 1233) ; JONES, « Les comptes d'Auffroy Guinot... », p. 60, n° 238. Le 24 février 1425, les salines que Gilles Le Gentil et sa mère tenaient du duc, roturièrement à titre de rente, sont anoblies et sont désormais tenues à foi, hommage et rachat et selon « fié d'assise » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 127/160 ; BLANCHARD, *op. cit.*, n° 1617 ; voir aussi Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1489 [A], f°6-6 v°, qui indique que 4 livres 15 sous 4 deniers de la taille Pierre Nicolas a été anoblie par la « femme de Jean Le Gentil »). Vers 1426, dans une réformation des nobles et des exempts de la paroisse de Guérande, figure, « en la ville », Gilles Le Gentil (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Guérande et site « Archives remarquables »). Il est enregistré, à une date inconnue, mais qu'il convient de dater du début du XV^e siècle (deuxième quart), sur une liste de vassaux tenant de la seigneurie de Campsillon des biens à foi, hommage et rachat, et pour lesquels il est donné la valeur des terres « comme l'en l'a peü savoir par commune renommée du païs » soit pour Gilles, 50 livres la valeur de la dot], alors qu'est également mentionné le fils de Le Gentil, pour 5 sous (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 J 128/5). Un minu du 10 juillet 1438 rendu par Gilles Le Gentil, fils de Jean Le Gentil et de Sibille, précise ce qu'il possède. Il est distingué : les biens, « a cause de lui », soit 4 journaux de terre, 22 hommées de vignes, 105 œillets de salines comprenant 352 aires, et 10 livres 5 sous 10 deniers de rente (également *ibid.*, B 1489 [A], f° 15 v°-16) ; les biens hérités de Sibille, soit 26 hommées de vigne, 56 œillets de saline comprenant 196,5 aires ; et encore, hérités de Sibille mais qui alors sont affectés au douaire de Marguerite de Kercabuz, veuve de Jean Le Gentil, soit 12,5 hommées de vigne et 49 aires de salines. Au total, 4 journaux de

terre, 60,5 hommées de vigne, 210 œillets de salines comprenant 597,5 aires de salines, 10 livres 5 sous 10 deniers de rente (*ibid.*, B 1484).

Gilles Le Gentil meurt avant son épouse. Leur fils, Pierre, mineur, est placé sous la tutelle de sa mère, Jeanne de Carné, qui, vers 1450, à ce titre, vend 30 œillets de salines à Jean Berso, époux de Jeanne de Lesnerac, dame de la Chevalleraie, et à Tiphaine, veuve de Jean Jollan (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 3 H 92). Elle est toujours en vie le 23 octobre 1459, où qualifiée de dame de Soursac, elle déclare tenir du duc une « baulle » ou elle a fait construire 50 œillets de saline à Pelmer en la paroisse de Batz (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1445). Elle décède avant 1462 (ci-dessous)

Pierre Le Gentil est cité dans un certain nombre d'actes en lien avec Michel Le Pennec. Le 4 septembre 1462, ce dernier est « cause ayant » de Pierre Le Gentil (*ibid.*, 47 J 87, et encore les 8 octobre et 20 décembre 1470, 24 septembre 1472 lors d'aveux individuels), pour des biens, situés en Clis, relevant de Pierre mais alors en possession de Michel, sans doute à la suite d'une vente à réméré. Les 20 juin et 21 septembre 1463 des actes d'échange sont passés entre Michel Le Pennec et Pierre Le Gentil par lesquels ce dernier transporte à Michel Le Pennec les rentes des « rolles » de Trescalan et de Clis évaluées à 15 livres 10 sous, avec fief et juridiction (*ibid.*, 47 J 2, f° 9). Le 12 mars 1465 (n.st.), un autre contrat d'échange de rentes est conclu entre les mêmes : Pierre Le Gentil cède 39 sous 6 deniers sur la maison de Thomas Nicolas, charpentier au Croisic, en échange de six rentes d'un montant de 30 sous 10 deniers (*ibid.*, 47 J 2), la différence cachant sans doute un prêt d'argent. De plus, à une date inconnue Pierre Le Gentil a vendu à Jean Le Rousseau 5 œillets (venus de la succession de Sibille Nicolas, qui, plus tard, sont en possession de Julien Le Rouxeau (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 160, f° 27 v°). Manifestement, la période est financièrement difficile pour Pierre Le Gentil. Peut-être que ces difficultés de trésorerie sont en lien avec les douaires – celui de Sibille puis celui de Jeanne – qui obèrent les ressources dont peut disposer Pierre. Par ailleurs, il est possible que ses relations avec sa mère ne soient pas au mieux et qu'elles n'ont pas arrangé les choses. À une date inconnue, Jeanne a épousé en secondes noces, Olivier du « Plesseix ». Décédée avant le 2 août 1462, elle lui a, sans doute par testament, fait donation du manoir de Soursac, ses « appartenances et dépendances ». Cette donation a été, dans un premier temps, validée par l'autorité judiciaire qui lui accorde une sauvegarde. Mais elle est contestée par Pierre Le Gentil qui n'hésite pas à recourir à la violence. Comme le rapporte un mandement du 2 août 1464, lui et « plusieurs autres » se sont introduits, « tant de jour que de nuit », dans le manoir de Soursac où ils ont « rompu les fermetures, prins et gecté

les biens y estans et fait plusieurs autres exceis ». Olivier du Plessis engage une procédure judiciaire et il est diligenté une enquête afin de prendre des décisions de justice qui s'imposent (*ibid.*, B 3, f° 95 v°). De son côté, Pierre Le Gentil, le 4 août 1464, obtient une maintenue sur sa possession du manoir de Soursac et qu'une enquête soit menée (*ibid.*, B 3, f° 100). Nous ignorons l'issue de ses procédures mais en octobre 1466, « noble homme » Pierre Le Gentil est cité comme seigneur de Soursac (*ibid.*, E 1227/5). Toutefois, sa notoriété n'en est pas affectée, en mai 1463, il est institué procureur de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 24 v°) dont il est « eslu » abbé en 1471 (*ibid.*, vol. I, f° 25). Pierre est encore cité à devers reprises les : 4 mai 1470 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1484) ; 15 novembre 1470, lors d'un procès avec François de L'Hospital, seigneur d'Escoublac au sujet d'arrérages d'une rente de 13 sous 2 deniers (*ibid.*, 198 J 33, et encore le 22 avril 1471, *ibid.*, 198 J 45) ; 20 septembre 1476, Pierre Le Gentil cède 15 livres 20 sous de rentes qu'il détenait sur le manoir de Lesnerac à Éon du Dréseuc et reçoit en échange des œillets de saline (*ibid.*, 198 J 46) ; 8 octobre 1470, Michel Le Pennecc est cité comme ayant cause de Pierre Le Gentil pour des rentes situées à Clis (*ibid.*, 47 J 87, et encore le 20 décembre 1470 et le 24 septembre 1472) ; 23 octobre 1476, Pierre Le Gentil, Jean de Lesnerac et Guillemette Le Gentil, son épouse sont, en raison de vignes, débirentiers du seigneur d'Escoublac, Pierre, tenant par ailleurs des biens à foi, hommage et rachat de cette seigneurie (*ibid.*, B 1450) ; 5 août 1478, Pierre Le Gentil est en procès avec Guillaume de Muzillac. Ce dernier reprochait à Pierre d'avoir fait réédifier, sur la paroisse de Mesquer, un « fossé » (talus) sur une pièce de terre qui barre un « chemin voisin, route et voye publique » par où « voisins et habitants » passent à « bœufs, charrettes et à pied ». Pierre Le Gentil rétorquait que le passage n'était jusqu'alors autorisé que par « tolérance et comme en piece desclose » (Arch. dép. Morbihan, E 5106, l'issue du procès reste inconnue). Ajoutons : le 4 août 1480, Pierre Le Gentil, Pierre de Rieulx et Jean de Kerveno, prêtre, contestent la donation faite, par le duc, d'une « baulle » à Geffroy Le Goyc (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 9, f° 119, concession faite le 28 juin 1480, *ibid.*, f° 97 v°) ; le 5 janvier 1483 (n. st.) qualifié de « noble escuyer » et seigneur de Soursac, il constitue une rente de 3 sous 3 deniers, rente pour laquelle il verse 65 sous (Arch. dép. Morbihan, E 5131), signe que, financièrement, pour Pierre la situation est meilleure.

Mais à cette date est-ce toujours lui ? Ou plutôt son fils de même prénom mais dont le profil est différent ? En effet, le 9 août 1488, Pierre Le Gentil, reçoit commission avec le capitaine de Guérande et Pierre de Vay de « visoner l'esgail » de l'emprunt levé sur le

« terrouer » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 11, f° 249) ; puis le 20 mai 1489, il est qualifié de seigneur de Soursac « lieutenant de la ville de Guérande » lors de la vente de rentes du domaine ducal de Guérande (*ibid.*, B 126, D f° 4). Son paraphe se lit au bas d'actes qu'il officialise en tant que notaire entre le 8 septembre 1495 (*ibid.*, B 1484) et le 12 septembre 1518 (*ibid.*, G 300, une dizaine de citations entre ces dates). Son nom apparaît encore : le 4 octobre 1490, dans une affaire qui l'oppose à Ryo Le Talic, pour laquelle il obtient une évocation au conseil (*ibid.*, B 13, f° 9 v°) ; les 20 août (*ibid.*, B 1457) et 20 octobre 1495 (*ibid.*, B 1457) ainsi que le 22 avril 1497 (*ibid.*, B 1484) à l'occasion de confront d'œillet de saline ; le 23 août 1499 (*ibid.*, 28 J 55) ; le 14 janvier 1501, lui, qualifié de « maistre » et son épouse disposent, rue saint-Michel à Guérande, d'une maison qui relève de la seigneurie de Lesnerac et est soumise à une rente de 2 sous (*ibid.*, G 38, f° 6 v°).

Il disparaît avant le 25 avril 1513, puisqu'à cette date une procédure est engagée devant la cour de Guérande par Jean Le Gentil, homme d'armes « en la compagnie de Gruyer de Bourgoigne », contre Gilles Le Gentil, son frère, en demande de son droit naturel (*ibid.*, B 21, f° 85 v°). Il est possible que le décès soit antérieur à cette date car dès 1510, Gilles Le Gentil est en procès avec Marguerite Le Comte, dame de Baulac qui obtient la possibilité de faire appel contre une sentence donnée par le sénéchal de Nantes en faveur de Gilles Le Gentil (*ibid.*, B 19, f° 95 v° ; *ibid.*, B 20, f° 62 v°). Il est encore cité le 1^{er} décembre 1517 pour un versement de 58 livres 13 sous 4 deniers fait à Jean Veron, qui avec Julien Le Febvre, a pris à ferme des « granges a dismes » de l'évêque de Nantes et du chapitre de Guérande, sans doute Gilles était-il sous-fermier d'un de ses granges (*ibid.*, G 762). Dans le minu présenté le 9 mars 1534 (n.st.), par Suzanne de Bourbon pour la vicomté de Donges, figure Pierre Le Gentil, seigneur de Soursac, parmi ceux qui, à foi, hommage et rachat détiennent des biens de la vicomté (*ibid.*, E 444, f° 97 v° et *ibid.*, B 1834, f° 130 v°).

Les 15 et 16 mai 1534, absent à la montre, Pierre Le Genril est représenté par Nicolas Moysant, enregistré parmi les « faisans ung archier », les commissaires portant au procès-verbal, la mention « sauff a le recharger et fournyra aux précédentes injonctions » (transcription, f° 6 v° et site « Archives remarquables »), ce qui semble indiquer qu'ils estiment que ses obligations doivent sans doute être revues au vu de son niveau de revenu noble. Le 8 mai 1535 se retrouve Gilles Le Gentil (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1465), et le 2 mai 1540, qualifié de seigneur de Soursac, il figure parmi ceux qui tiennent des biens à foi, hommage et rachat de la seigneurie de Campsillon, soit la seigneurie de Soursac et plusieurs œillets de saline en Guérande (*ibid.*, B 1472, f° 25).

Il épouse Jeanne Calon, dame de Léchet et ensemble le 25 mai 1540, ils rendent hommage au roi pour des œillets de saline (*ibid.*, B 2413, f° 182 v°).

Figurent encore dans la déclaration du 2 mai 1540, Jean Le Gentil (peut-être ce Jean cité en 1513) et Marguerite de Lauvignac, son épouse, à cause d'elle pour le « lieu de Poumarech et aultres héritaiges » de la paroisse de Piriac (*ibid.*, B 1472, f° 26), ce qui conforte la présence des Lauvignac en la paroisse de Piriac. En 1541, Jean le Gentil, seigneur de Soursac, et Marguerite de Lauvignac, désignés comme seigneur et dame de Portaulou, obtiennent une sauvegarde sur les lieux de Soursac et Portaulou (BnF, ms. fr., p. 396).

Avec ce Jean, comme précédemment avec Olivier, Guillo (début du xv^e siècle) et Guillemette épouse de Jean de Lesnerac (1476) nous sommes en présence de membres de la famille Le Gentil. Ajoutons à ceux-ci :

- Nicolas. En mai 1417, il est enregistré parmi les membres de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f°7 v°).

- Gilles. Il est cité les : 11 février 1459 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 777), 18 mai 1466 (*ibid.*, B 1465), 1^{er} juillet 1479 (*ibid.*, B 1472) et 15 août 1481 (*ibid.*, 750).

- Nicolas. Il décède avant le 23 octobre 1476 (*ibid.*, B 1450).

- François. Il exerce des activités de notaire entre 1529 (*ibid.*, 28 J 54) et le 5 novembre 1542 (*ibid.*, H 603, f° 42, une dizaine de citations entre ces dates, le 5 mai 1533, il est cité comme tabellion). Le 9 décembre 1539, avec Antonine Godeau, son épouse, ils rendent hommage au roi pour la possession d'œillets de saline (*ibid.*, B 2413, f° 113). Puis, le 30 juin 1540, qualifié de « noble homme », François Le Gentil présente au roi un minu pour 24 œillets de saline, dont 10 « à cause d'elle » ; ces derniers lui venant de sa mère, Marie Le Gliff, dame de Kervarec (*ibid.*, B 1476).

- Marie. Le 26 octobre 1540, elle est mentionnée épouse de Jacques du Verger, seigneur de Launay (*ibid.*, B 1484), et encore le 9 juin 1550 (*ibid.*, B 1484).

-Jean. En 1541, il est chapelain (*ibid.*, B 1393, f°68).

- Olivier. En 1544, il est mentionné marié avec Guillemette de La Pommeraye, et tous deux sont seigneur et dame de Heinlex (BnF, ms. fr. 22318, p. 418).

GALLICE Alain, « Le Gentil », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024